

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 9 mars 2026 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :

Les conseillers/conseillères : Andréa Marcoux, Jason Nadeau, François Paré, Olivier Lachance, Martin Paré et Mylène Grimard.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur François Paré, maire.

Est également présente, Madame Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SANS AVIS DE CONVOCATION

Le maire, François Paré, déclare la séance ouverte.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal sont présents;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal consentent unanimement à la tenue de la présente séance extraordinaire sans avis de convocation.

2026-03-4936

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance extraordinaire sans avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Offre de service – Évaluation des équipements incendie
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

2026-03-4937

3. OFFRE DE SERVICE – ÉVALUATION DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de deux firmes spécialisées afin d'obtenir des services d'évaluation professionnelle pour l'évaluation de équipements incendie le tout étant liée à l'acceptation reçu par le MAMH dans le cadre du sous volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité pour la création de la régie incendie en partenariat avec la municipalité d'East Broughton et la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

DeRico Experts-Conseils SENC, pour un montant total de 8 250 \$, plus les taxes applicables et GDA, Services immobiliers intégrés, pour un montant total de 9 500 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'offre de la firme DeRico Experts-Conseils SENC, datée du 19 février 2026, comprend :

une évaluation des équipements à des fins de gestion interne;
une évaluation de la valeur marchande du bâtiment à des fins de gestion interne ;

ATTENDU QUE l'offre de DeRico Experts-Conseils SENC est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Martin Paré
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme DeRico Experts-Conseils SENC, datée du 19 février 2026, pour un montant total de 8 250 \$, plus les taxes applicables;

QUE les honoraires professionnels associés à ce mandat soient assumés à même l'aide financière accordée dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à autoriser et signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance en demeure inchangée.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont eu l'opportunité de poser leurs questions.

Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2026-03-4938

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Andréa Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

(Signé)
François Paré
Maire

(Signé)
Émilie Gagné
Directrice générale et greffière
trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2026-03-4937.

« Je, François Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».